

# ÉCOLE & ÉDUCATION

BULLETIN MENSUEL

du Syndicat Général de l'Éducation Nationale

(C. F. T. C.)

Siège Social : 39, Rue Saint-Dominique, PARIS (7°)

Permanence : Les Jeudis, de 14 heures à 15 heures

Chèques Postaux : Paris 286-66



Téléphone : INValides 13-97

## SOMMAIRE :

### Section Syndicale

	PAGES
1. Conclusion à une première année (R. de Lage) .....	3
2. Le sens de notre adhésion à la C.F.T.C. (J. Lacroix) .....	4
3. Réflexions sur la neutralité (Borne) .....	5
4. Chronique des M. I. (Cl. Mont) .....	6
5. Chronique confédérale (J. Meuchet) .....	7
Les syndicats chrétiens et l'orientation professionnelle.	

### Section Pédagogique

1. Relation d'une visite au collège de la Jonchère (Mme Imhoff) .....	8
2. Plein air (Masson) .....	12
3. La mission de l'Éducateur (Senouillet) .....	14

### Section Générale

1. La question de l'échelle mobile (F. Henry) .....	16
2. Notes bibliographiques .....	18
3. Revue des revues pédagogiques .....	19
4. Au Journal Officiel .....	19

**MEMBRES DU BUREAU :**

Raynaud de Lage, 16, rue Gounod, St-Cloud (S.-et-O.).  
 Vignaux, 14, rue Quatrefages, Paris (5<sup>e</sup>).  
 Mlle Valiquet, 18, rue Laneau, Paris (6<sup>e</sup>).  
 Mlle Bernard, 14, boulevard Soult, Paris (12<sup>e</sup>).  
 Giry, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5<sup>e</sup>).

**ABONNEMENTS :**

Bulletin de l'E. N. O., abonnement annuel . . . . . 10 fr.  
 Syndicalisme. . . . . 5 fr.  
 Chèque postal : Paris 283-24

Pour tout ce qui regarde la rédaction, écrire à  
**GIRY, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5<sup>e</sup>)**

Il est consenti à titre exceptionnel des abonnements à  
**Ecole et Education** dont la durée ne pourra excéder  
 un an. Passé ce temps, le service ne sera plus assuré.  
 Tarif : 30 francs.

**La cotisation de 1939 est payable  
 du 1<sup>er</sup> Octobre 1938 au 30 Mars 1939**

**Responsables des différentes Sections :**

**Second degré :** Raynaud de LAGE, 16, rue Gounod,  
 Saint-Cloud.

**Premier degré.** — Renseignements administratifs :  
 HEMBACHER, Ecole communale, route d'Arcueil,  
 Bagneux.

**Enseignement technique :** Mme FRITSCH, 87, rue du  
 Docteur-Apvril, Sotteville-lès-Rouen (Seine-Infér.).

**E.P.S. :** Mlle JOBIC, 6, rue Thiers, Quimperlé (Finistère).

**Répétiteurs :** QUENU, 43, rue Gambetta, Armentières  
 (Nord).

**Maîtres d'Internat :** Claude MONT, Lycée du Parc,  
 Lyon (Rhône).

**DECLARATION**

— Il est formé entre les Personnels du *Ministère de l'Education nationale* et détachés qui adhèrent aux présents statuts un syndicat basé sur les dispositions du Livre III, Titre I du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale (1).

— Ce groupement prend le nom de *Syndicat général de l'Education nationale*.

— Le Syndicat déclare s'inspirer dans son action professionnelle :

— de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction, dans leur enseignement, de toute doctrine d'autorité et préférence de parti pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté.

— de l'attachement de ses membres à l'école publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social.

— de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des maîtres de l'adhésion à une quelconque doctrine d'Etat.

— de la conviction que *l'Enseignement Public* contribue à former de futurs citoyens non pas en leur imposant une doctrine mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public.

— Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes.

— Le Syndicat se déclare solidaire de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

— L'affiliation qui exprime cette solidarité ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés.

(1) Il faut entendre par là : Professeurs, Instituteurs, Répétiteurs, Maître-d'Internats et Membres du Personnel affectés au divers services relevant du Ministère de l'E.N.

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Je soussigné .....

né le .....

fonction .....

Adresse .....

déclare connaître et approuver les principes d'action qui animent le Syndicat général de l'Education Nationale et lui donner mon adhésion.

Date et signature :

Droit d'entrée : 5 frs. Cotisations à verser dans le premier semestre de l'année.  
 36 frs par an pour les collègues dont le traitement est inférieur à 11.500 frs.  
 48 frs par an pour les auxiliaires et les titulaires dont le traitement est compris entre 11.500 et 25.999 frs.  
 60 frs par an pour les titulaires dont le traitement est compris entre 26.000 et 45.999 frs.  
 72 frs par an pour les titulaires dont le traitement est égal ou supérieur à 46.000 frs.

Nos collègues sont priés de joindre à leur correspondance un timbre pour la réponse.

Adresser les cotisations à Mlle BERNARD, 14, boulevard Soult, PARIS (12<sup>e</sup>). C. C. Postaux Paris 286-66

**SECTION SYNDICALE****Conclusion à une première année**

Il ne sera question ici de l'année dernière que dans la mesure où ce retour sur nos premiers efforts doit aider à nos efforts futurs.

L'année de notre naissance n'a pu être, cela va de soi, l'année de l'organisation complète ; mais nous avons travaillé dans presque toutes les directions où le Syndicat aura à s'engager. — Ce n'est pas seulement par des lettres, des conversations, des réunions que nous avons entrepris la propagande ; dès le début, nous avons eu un outil excellent avec **Ecole et Education** ; en songeant à ses collègues du premier degré, le secrétaire de rédaction a tout de suite insisté sur le problème pédagogique et nous continuerons en ce sens puisque les essais ont été très heureux, étant entendu que nous avons à développer dans notre bulletin syndical la **chronique des catégories**, à faire plus de place aux secondaires, à élargir la revue des revues, à assurer une régularité plus grande à la parution. La forme même de notre Syndicat, la diversité des personnes et des statuts nous imposait d'organiser les différentes catégories à l'intérieur du S.G.E.N. ; ce travail n'a pu être achevé dans ces premiers mois, mais nos camarades ont pu voir qu'il était avancé et qu'**Ecole et Education** publiait la liste des responsables : nous devons l'achever dans ce premier trimestre et imiter les maîtres d'internat dont l'organisation est tout à fait au point grâce à leur secrétaire général, Cl. Mont. — Une étude serrée des conditions de travail, des traitements de l'E.N., est possible et nous apportera du neuf, malgré la multiplicité des associations d'universitaires ; en cette période où les fonctionnaires sont si touchés par le renchérissement de la vie, nous avons beaucoup à faire dans l'ordre des revendications, en liaison avec la Fédération des Fonctionnaires de la C.F.T.C.

Sur un autre plan, nous devons cette année former le réseau de nos sections locales et académiques : bon nombre de nos camarades ont été, l'an dernier, des isolés qui ont cependant à travailler autour d'eux à l'élargissement du Syndicat ; il faut que partout où les éléments peuvent s'en trouver, ils nous forment des sections comme celles de Nantes ou de Valenciennes. Nous ne créerons pas de sections sans militants, mais n'importe lequel de nos camarades peut être un militant et laisser aux vieillards la sottise et l'inertie traditionnelles des universitaires qui se satisfont de « penser juste » et ne vont pas au delà ; il faut renoncer pour la conquête aux scrupules, aux réticences, aux demi-adhésions ; partout on peut nous susciter des amitiés, entrer ou demeurer en

liaison avec des camarades ou des sympathisants ; partout on peut s'engager à fond.

Si on envisage l'orientation générale du S.G.E.N. on la verra déjà dessinée ; nous avons avec le **Ministère des relations régulières**, nous y avons été reçus trois fois, et nous irons à la rentrée devant les commissions parlementaires des Finances et de l'Instruction publique. — L'année 1937-38 n'a été d'aucune façon une année quelconque, mais elle a marqué dans l'Education Nationale aussi ; comme les rapports et les motions de notre Congrès en font foi, nous avons abordé franchement les questions que pose la Réforme et nous le ferons encore dans nos réunions d'études et au cours de notre prochain Congrès : sans parti pris et sans mauvaise humeur, sans nous encombrer du verbalisme des « classiques » ou des « modernes », sans hargne du premier contre le second degré ni vice-versa. Notre commission pédagogique reprendra cette année les différents problèmes de l'orientation, des loisirs, de la réforme des Ecoles Normales ; nous avons même l'ambition de guérir les secondaires de leur vieille indifférence à la pédagogie. Tous nos camarades voudront nourrir la partie pédagogique d'**Ecole et Education**, lui apporter des études et des récits d'expériences. Nous avons là aussi un gros ouvrage en perspective si nous voulons prendre les questions corps à corps au lieu de nous arrêter à leurs reflets politiques, et, dans la mesure de nos forces, prendre en charge la réforme de l'enseignement dans l'intérêt de l'école et de l'enfant.

En terminant ces réflexions, le secrétaire général voudrait rappeler un aspect essentiel de notre activité : nous avons voulu affirmer notre solidarité avec le monde du travail ; souvenons-nous donc de l'appel que nous adresse la Commission de Formation de la C.F.T.C. : on nous demande de nous associer à l'**effort des Ecoles Normales Ouvrières**, plusieurs d'entre nous leur apportent déjà leur collaboration dans leur technique propre ; mais l'ensemble de nos camarades doit s'intéresser à cette forme de notre activité syndicale, et ceux d'entre nous qui la jugeraient possible pour eux auront à cœur de s'informer des services qu'ils pourraient rendre.

Enfin prenons tous conscience de l'importance de cette seconde année dans l'existence de notre Syndicat ; suivant ce que nous lui donnerons en 1938-39, il végètera, ou sera au contraire ce que nous voulons qu'il soit, un corps où la vie circule.

C. RAYNAUD de LAGE.

## Le sens de notre adhésion à la C.F.T.C.

Devant la profusion de syndicats ou associations professionnelles qui existent dans l'enseignement — au moins secondaire — beaucoup s'écrient : « A quoi bon un syndicat nouveau ? Pourquoi diviser des forces déjà insuffisantes ? Que veulent ces nouveaux venus ? » Et une fois de plus on nous objecte — d'ailleurs des côtés les plus différents de l'opinion — le vieux mythe de l'unité, de l'unité sans diversité, de l'unité contre l'union. Il ne sera donc pas inutile, au début de cette année scolaire, de rappeler brièvement le sens de notre adhésion à la C.F.T.C.

Redisons-le une fois de plus : adhérer à la C.F.T.C. n'empêche pas, pour ceux qui le désirent, d'adhérer aussi à une association autonome, comme le S3 par exemple. Mais si respectable et nécessaire qui soit la défense des intérêts purement professionnels, nous croyons qu'aujourd'hui plus que jamais il faut dépasser le cadre de la profession. L'universitaire est trop souvent un isolé, parfois un égoïste, qui vit dans sa tour d'ivoire. Et cela offre un double inconvénient. D'abord, en France, l'Université tout entière se tient trop à l'écart du pays. L'instituteur aussi bien que le professeur de lycée ou de faculté sont presque exclusivement « intellectuels », sans liaison suffisante avec l'ensemble de la Nation. Or il est heureusement d'autres moyens de plonger dans la vie nationale que de faire de la politique ! Et il ne faudrait pas oublier que les réformes scolaires elles-mêmes n'ont pas seulement un aspect technique — le seul que puissent et doivent envisager des associations isolées — mais qu'elles dépendent aussi et peut-être surtout de conditions économiques et sociales. Adhérer à un groupement plus vaste, qui comprend des travailleurs de toutes catégories, ce n'est pas, comme l'imaginent d'aucuns, noyer nos revendications professionnelles dans la politique, mais les intégrer au contraire dans l'ensemble des préoccupations humaines, mieux : situer le sens de notre effort et l'envisager par rapport au tout de la Cité. D'autre part le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme universitaire se prêtent un mutuel et nécessaire appui : tant qu'ils restent à part les « intellectuels » se nuisent à eux-mêmes autant qu'ils nuisent aux autres, puisqu'ils n'aident pas le mouvement ouvrier à se penser et à se réfléchir pour se connaître et se diriger et que le manque de contact populaire leur enlève toute générosité et compromet jusqu'à l'efficacité même de leur pensée isolée.

Il faut donc adhérer soit à la C.F.T.C., soit à la C.G.T. Nos raisons de préférer la C.F.T.C. ont été dites et redites. Nous comprenons d'ailleurs

que des vocations diverses puissent, dans certains cas, commander des options différentes. Ce que nous demandons c'est que tous reconnaissent, comme nous-mêmes, la légitimité de cette diversité, qui n'exclut nullement l'esprit de collaboration. Nous n'allons pas à la C.F.T.C. dans je ne sais quel but clérical de lutte ou d'opposition contre qui que ce soit. Nous y allons pour une œuvre positive, syndicale au sens plein du terme. Les conditions historiques de la France veulent que cette œuvre ne puisse être effectivement accomplie que par des mouvements divers qui, au lieu de s'épuiser en luttes de tendances au sein d'une même confédération, peuvent au contraire collaborer sans aucun risque, puisque leur indépendance ne saurait être mise en question. Nous n'appelons pas à nous les déserteurs de la C.G.T., mais tous ceux qui, ayant conscience de leur solidarité avec l'ensemble des travailleurs et de la nécessité du pluralisme syndical pour sauver la sincérité du mouvement ouvrier et la liberté elle-même, sentent le besoin d'une action à la fois professionnelle et civique. Le syndicalisme authentique est aujourd'hui le seul moyen de collaborer à l'édification de la Cité juste, de la Cité Harmonieuse, comme disait Péguy, tout en défendant ses intérêts professionnels : il est à la fois réaliste et idéaliste, puisqu'il permet de travailler pour demain, voire après-demain, sans s'abstraire des préoccupations les plus immédiates et des solidarités les plus prochaines.

Ainsi s'explique notre adhésion à la C.F.T.C. : il ne s'agit pas de s'opposer à qui que ce soit, de saper par la base une œuvre révolutionnaire ou de diviser les travailleurs de l'enseignement, mais d'orienter et de diriger dans le sens qui nous paraît le meilleur le mouvement syndical universitaire, en liaison avec tous les travailleurs qui partagent notre idéal et nos espérances. Et s'il en est parmi les universitaires qu'écarte telle ou telle objection de détail contre la C.F.T.C., qu'ils n'oublient pas que la seule politique efficace est celle de la présence.

Jean LACROIX.

### Pour un Etudiant

Un professeur retraité accepterait pour filleul un jeune homme bien doué, finissant ou ayant fait des études secondaires et se préparant à une carrière qui nécessite des études longues et coûteuses (par ex. : la médecine).

## Réflexions sur la Neutralité

Les présentes remarques ne prétendent pas mettre au point dans sa rigueur définitive notre conception de la neutralité. Elles veulent seulement ouvrir un débat, amorcer des confrontations, mais qui devront se terminer par une prise de position. Tout syndicalisme, et plus particulièrement un syndicalisme d'enseignants est plus que cette défense d'intérêts professionnels qu'imaginent les corporatismes. Il doit avoir un idéal et des idées. Le problème de la neutralité est pour nous un cas particulier du problème du « syndicalisme de doctrine » dans un Etat neutre. Hasardons une rapide esquisse.

Le mot neutralité ne plaît guère. On pense à une prudente abstention, à une peureuse non-intervention, à l'âne de Buridan. Et de fait la neutralité de l'école publique a au premier aspect un sens négatif : il est vrai qu'enseigner dans une école publique suppose de la part du maître l'engagement tacite d'écarter de son enseignement tout dogmatisme politique ou religieux. Discipline intellectuelle qui oblige chaque enseignant à faire abstraction dans sa chaire d'une partie de lui-même pour être mieux l'homme de tous, pour mieux remplir une fonction qui est une fonction publique.

Mais ce serait appauvrir et par conséquent fausser l'idée de neutralité que de l'envisager sous ce seul aspect de nécessaire contrainte individuelle du maître. Elle a en outre une signification plus positive. La neutralité est un contrat entre l'enseignant, mais aussi l'Etat ; c'est dire qu'elle engage non seulement l'enseignant, mais aussi l'Etat ; car tout contrat suppose des droits et des devoirs réciproques. Pour comprendre le régime de la neutralité dans toute son ampleur juridique et morale, il convient d'abord de préciser ce qu'est pour nous l'Etat français d'aujourd'hui, de connaître la nature et la valeur de l'engagement qu'il prend avant de connaître la valeur et la nature de l'engagement qu'il exige. Ce premier et rapide article examinera le problème uniquement du point de vue de l'Etat.

★

L'école publique française est neutre, comme l'Etat est neutre, et ceci est la raison de cela. Cette neutralité signifie pour l'Etat une liberté d'autonomie ; l'Etat n'est au service d'aucune idéologie ; il n'est pas l'Etat d'un parti, il n'est pas l'Etat d'une seule famille spirituelle. Tout ce qu'il a de force matérielle et de puissance morale appartient à tous. Si l'Etat français cessait d'être neutre, s'il était par exemple catholique ou marxiste, un grand nombre de Français se trouveraient exclus de fait de la communauté nationale, ne pourraient

plus être des citoyens. La patrie en France s'accroît, ou peut-être a besoin, de la multiplicité des familles spirituelles, de la libre vie de plusieurs traditions ; l'Etat, expression juridique de la patrie, ne sert le bien commun et la vocation nationale qu'en se refusant à jouer l'histoire et le destin de tous sur l'idéal de quelques-uns. Ce qui ne veut pas dire que l'Etat vivra au jour le jour de l'empirisme et qu'il sera guidé par une technique ennemie de l'idée générale ; les doctrines particulières pourront, si leur rayonnement est assez puissant, inspirer telle ou telle action de l'Etat, orienter telle ou telle politique, mais sans jamais prétendre — et c'est là l'essentiel — accaparer l'Etat pour toujours ; elles doivent laisser aux autres doctrines la liberté de tenter et de réussir leur chance. Une neutralité ainsi comprise est la philosophie naturelle d'une démocratie. Elle est le contraire de la mystique des régimes totalitaires au service d'un seul parti et d'une seule doctrine.

Un tel Etat ne peut donc considérer l'éducation nationale (service public et non délégation des familles), comme l'apprentissage obligatoire d'une doctrine et d'un style de vie particuliers. Il ne peut imposer à ses maîtres aucun conformisme officiel. Tel est la nature précise de l'engagement de l'Etat dans ce pacte qu'est la neutralité. Celui-ci ne se considérera pas comme un pouvoir spirituel logiquement amené à définir une orthodoxie. Il n'y aura pas de vérité d'Etat. Aucun inspecteur, aucun directeur de l'enseignement ne pourra m'inviter à enseigner que la race ou la classe sont des valeurs sacrées, que le matérialisme historique exalte la dignité de la personne humaine, que les ambitions napoléoniennes sont conformes au génie modéré de notre pays ou que le Dieu de Pascal est de même nature que le totem durkheimien. La neutralité de l'Etat est donc pour le maître une garantie et comme une protection. Elle le met à l'abri de ces cas de conscience affreux que posent d'autres régimes aux maîtres qui ne veulent pas renier leurs fidélités vitales. Dans l'école de France, dans la modeste classe de village comme dans la chaire de Faculté, il n'y a pas de maître qui soit obligé de mentir pour gagner son pain. Dans cette neutralité si décriée, il faut donc voir d'abord un engagement de l'Etat et la défense de notre dignité.

Sans doute cette neutralité est liée à la structure démocratique de l'Etat. Elle vaut ce que vaut cette structure. Je ne crois pas que notre syndicalisme doive l'accepter comme un fait contingent auquel il est sage de se plier. Il convient de la considérer comme une valeur et bienfait : de faciles comparaisons le montrent assez. Mais si

## Chronique des M. I.

### Propos de Rentrée

Finies les vacances ! et le travail nous attend. Mais à vrai dire il ne nous effraie pas, forts comme nous le sommes d'un passé plein d'encouragements à persévérer dans la voie où nous nous sommes engagés.

Et ce ne sont pas là de vaines phrases. Nous avons été les véritables artisans de l'amélioration du sort des M. I. Il faut le rappeler, même brièvement.

A la publication du décret, seuls, nous l'avons immédiatement apprécié à sa juste valeur. Aussitôt, nous nous sommes appliqués à le faire compléter convenablement. En particulier, nous avons demandé, les premiers, le bénéfice des congés-maladie pour les nouveaux M. I. En fin de compte, un texte de M. Chatelet nous donnait satisfaction dans le cadre du régime actuel.

Pour l'exonération des droits universitaires, ce fut plus dur. Mais nous ne fûmes et ne sommes pas moins courageux. Cette année encore, nous propositions au S3, à l'Union Nationale et à la C.G. T. — par dessus les légitimes frontières du syndicalisme doctrinal — une action commune dans l'intérêt de tous. Le S3 et l'Union Nationale nous ont répondu et sont assez disposés à examiner nos projets. D'autre part, toujours poussés par le même souci de défendre efficacement les intérêts les plus respectables des M. I., nous avons demandé à l'Union Nationale des A. G. d'Etudiants de voter, elle aussi, à son Congrès de Nice cette année, une motion pour l'exonération universitaire des M. I. nouveau régime (cf. *Ecole et Education*, surtout le numéro de mai). Exonération de plein droit, réclamons-nous, et en raison même de l'esprit dans lequel on a rétabli la maîtrise. Car nous avons prévu, et déclaré, que le minimum imposable de 10.000 frs, fixé il y a quelques années, serait vite atteint par les M. I. en raison du nécessaire réajustement des salaires et de la rétribution d'inévitables heures supplémentaires. Et donc imposition d'une part, et refus systématique d'exonération en Faculté d'autre part !

Nous ne pouvons détailler davantage aujourd'hui

cet Etat, par sa nature même, nous promet de ne pas faire de notre enseignement un enseignement dirigé, il nous demande en contre-partie d'observer strictement en classe la même attitude, et c'est là le deuxième aspect de la question qu'abordera un deuxième article.

(à suivre)

Etienne BORNE.

d'hui cette action compétente, ferme et tenace de notre syndicat. Au reste, nous avons été les seuls à tenir une chronique des M. I. très régulièrement. Et la publication de tout travail, par le contrôle qu'elle permet, contraint à donner seulement des faits établis, élimine les commentaires fantaisistes dits « confidentiels » et fournit à tous le moyen d'apprécier l'importance de l'activité réelle du syndicat. Enfin, nous tenons à mettre ainsi tous nos syndiqués à même de participer à la vie de notre organisation.

Or, la tâche est vaste. Les vœux de notre Congrès de Pâques, publiés dans ce journal, ont montré quel vif souci nous prenions de la défense des multiples intérêts des M. I. En même temps qu'expression rapide de nos revendications, ils constituent tout un programme d'action. Et nous les remettons, avec des explications sérieusement fondées, le 5 mai, à M. le Chef de cabinet du Ministre de l'E.N. et, le 8 juin, à M. Châtelet, directeur de l'enseignement du deuxième degré.

Un bon nombre de nos collègues ont déjà compris l'importance et l'efficacité de notre travail. Ils nous ont apporté leurs adhésions. Que d'autres viennent encore à nous (1) et poursuivent avec nous la tâche d'amélioration des statuts de la maîtrise que nous proposons à nos efforts.

Claude MONT,  
Secrétaire National.

(1) Voir au début de ce numéro la Déclaration de principes de notre syndicat et à la page 19 la réponse à deux questions adressées au ministère.

★

**COMMUNICATION IMPORTANTE.** — Les secrétaires des groupes académiques et les correspondants et correspondants académiques du secrétaire national sont instamment priés de lui faire connaître d'urgence leur changement d'adresse en cas de déplacement. De même, dans chaque académie, la ou le responsable du groupe doivent être rapidement au courant des changements de nos syndiqués par les intéressés eux-mêmes.

### Rectification

M. Gossard, président du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire, nous a écrit qu'il n'avait pas été touché à temps par nos communications au sujet des Maîtres d'Internat, dont la première s'est égarée.

Nous lui en donnons acte bien volontiers.

## CHRONIQUE CONFÉDÉRALE

### Les Syndicats Chrétiens et l'Orientation Professionnelle

A l'heure actuelle, l'industrie et le commerce se plaignent de manquer de véritables spécialistes. Les statistiques des Offices de chômage faisant ressortir que la grande majorité des sans travail sont des non-professionnels, il ne faut donc pas s'étonner si cet argument est parmi ceux que l'on a mis en avant pour justifier l'assouplissement de la loi des 40 heures. Cette situation ne date malheureusement pas des mois derniers, il y a déjà bien longtemps que le cri d'alarme a été lancé en présence de la désaffection qui se manifestait à l'égard de l'apprentissage méthodique et complet aussi bien chez les parents que chez les industriels.

Tout récemment, le Comité National d'Enquête sur la production soulignait combien cette situation était néfaste pour la production. Le Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique et le Conseil National Economique étaient appelés à se prononcer sur un projet établi par le Gouvernement pour remédier à ces déficiences. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un décret-loi du 25 mai relatif à l'orientation et la formation professionnelles. Il est évident que la formation professionnelle sera d'autant plus féconde qu'elle s'adressera à des jeunes gens dont les aptitudes et les goûts répondent le mieux aux exigences du métier ; une bonne orientation s'impose donc au départ si l'on veut éviter des erreurs et des échecs.

L'exposé des motifs qui précède le décret précise que « le texte respecte pleinement la liberté de l'enfant et celle de la famille comme celle de l'employeur. Il ne s'agit pas d'imposer un choix mais de rendre obligatoire une consultation. Et nous avons tenu à entourer cette consultation de toutes les garanties utiles. Elles seront réalisées par la création de secrétariats départementaux ou interdépartementaux et des centres d'orientation professionnelle obligatoires, par la composition de la commission administrative des secrétariats, par la coordination étroite de l'œuvre d'orientation et de l'œuvre d'éducation, par la collaboration depuis longtemps éprouvée des organismes d'enseignement technique et des organismes de placement, par le contrôle permanent de l'utilité et de la qualité des centres facultatifs ».

Les dispositions prévues semblent de nature à enlever toute crainte en ce qui concerne une tendance excessive à l'étatisation. En effet, à côté des

centres d'orientation départementaux, il peut être institué facultativement plusieurs centres dans le même département par décisions des Conseils Municipaux ou des groupements professionnels ; les conditions requises pour l'ouverture et le fonctionnement de ces centres devant être fixées par un décret.

Quelle peut être, dans ces conditions, la position des syndicats chrétiens ?

Rappelons d'abord que, bien avant la crise, la C.F.T.C. s'est préoccupée de l'orientation professionnelle des jeunes travailleurs. C'est ainsi que son quatrième Congrès, en juin 1923, entendait un rapport sur la question et adoptait un vœu duquel nous extrayons ces passages : « Que des comités locaux d'orientation professionnelle soient créés dans les principaux centres, avec le concours effectif des Unions Locales ou des syndicats locaux et des autres organisations intéressées : familles, écoles, patronages, etc..., afin de guider les familles et les enfants sur le choix d'un métier.

« Que les offices généraux et les comités locaux d'orientation professionnelle se tiennent en relations permanentes avec les organismes de placement, d'apprentissage et d'enseignement technique ou professionnels. »

Sans nous étendre sur d'autres déclarations, nous trouvons encore dans le programme législatif adopté par le Congrès de 1938, en conclusion du rapport sur le statut moderne du travail, « qu'il importé, après avoir assuré judicieusement l'orientation professionnelle, de réorganiser l'apprentissage en le rendant obligatoire et en le soumettant à un contrôle effectif, visant à la fois l'enseignement théorique et pratique. »

Les syndicalistes chrétiens ne peuvent donc qu'enregistrer avec satisfaction la création des centres d'orientation professionnelle ; il espèrent, après les déclarations qui ont été faites, que cette organisation ne sera pas accaparée, mais qu'en raison des nombreuses réalisations qu'ils ont déjà à leur actif, ils seront appelés à participer au fonctionnement des différents organismes prévus dans lesquels ils apporteront, avec leur compétence éclairée par une longue expérience, une collaboration loyale et sans arrière pensée.

Jules MENELET  
Secrétaire général adjoint de la C.F.T.C.

## SECTION PÉDAGOGIQUE

## Relation d'une Visite au Collège de la Jonchère (S-et-O.)

où se pratique l'Enseignement Montessori et Decroly

Avril 38.

Les autocars qui font deux fois par jour le trajet entre la porte Maillot et le collège cueillent au long de leur route, de ci, de là, quelque fillette ou garçonnet, un professeur, un visiteur, tant et si bien qu'en arrivant à la porte du collège, les deux voitures sont totalement remplies... Je juge de cette arrivée par le retour à Paris, le soir, car le matin, je n'eus pas la chance de partir avec la bande pépiante et disciplinée. Quand j'arrivai, vers 9 heures, à Rueil, je devinai à peine ce hameau dont les toits se perdent dans les feuillages verts, entre La Celle-Saint-Cloud et Rueil. Silence printanier, traversé de bruissements de feuilles, de cris d'oiseaux ; route qui monte entre les frondaisons légères ; paix bienfaisante qui repose à la fois le corps et l'esprit. Et tout cela, à une demi-heure à peine de la capitale au fiévreux mouvement. C'est là, en ce hameau de la Jonchère, que Mme Bernheim a choisi de situer son expérience d'une éducation toute basée sur la liberté de la personne de l'enfant. Il fallait tout d'abord rendre ce dernier à lui-même, le soustraire aux influences à la fois excitantes et déprimantes de la ville, lui rendre, maintenir ou parfaire cet équilibre physique, condition essentielle de toute son harmonie.

La maison elle-même, blanche, encadrant de ses trois bâtiments une cour nette et spacieuse, est accueillante avec ses lignes calmes, et Mme Bernheim reçoit ses hôtes avec une courtoisie délicate qui m'expliquera tout à l'heure la confiance, quasi amicale, des élèves à son endroit.

Tout de suite, Mme Bernheim me conduit au **jardin d'enfants**. C'est une longue et large salle : à travers les baies vitrées et sans rideaux, la prairie et ses pommiers en fleurs semble pénétrer dans la pièce. Les enfants, 18 à 20 environ, m'adressent un vague regard paisible et continuent leurs menus travaux sans du tout s'occuper de moi. Leurs chaussons de feutre glissent sur le parquet, les voix sont calmes, pas de cris, même de diapason un peu élevé. Et pourtant les enfants conversent presque tous les uns avec les autres, se déplacent pour prendre un livre, un gabarit de métal, une feuille de papier... ou pour montrer à la jeune fille, qui, si discrètement les encourage et les guide dans leurs essais, tel mot de la lecture pour lequel ils hésitent, tel dessin en voie d'exécution, etc... **Une liberté totale règne dans le choix des occupations**... Un accord tacite a fait placer les

exercices qui demandent le plus d'attention : lecture, calcul, au cours de la matinée, mais l'emploi du temps reste souple infiniment et chaque enfant consacre à ce qu'il a entrepris le temps qu'il veut, la puissance de l'attention et de l'intérêt en limitent seules la durée. Comme en bon nombre d'autres écoles nouvelles, d'indispensables rayons de bois, divisés en multiples casiers sont placés le long des murs et supportent, outre tout le matériel montessorien au complet, des pinces de tailles diverses, des petits pots de gouache de couleurs, des feuilles de papier de toutes sortes, des échantillons d'étoffes, mais la plus grande part est réservée aux emboitements solides, encadrements géométriques, séries de poids, gabarits de métal, etc... Tout cela est rangé dans un ordre sans ennui, et mis à la portée de la main, de cette main d'enfant de 4 à 7 ans qui saisit, palpe, assemble, mesure pour le plus fécond enrichissement de l'esprit. Sur une table, près de l'aquarium à l'eau claire, des collections d'images s'offrent à tous les enfants ; images classées selon qu'elles représentent des animaux, des fleurs, des paysages... Voici encore les jeux de grammaire (où verbes, adjectifs, noms, sont représentés par une figure géométrique, sorte de petite gommette en papier glacé et coloré). Quelles analyses en arc-en-ciel, amusantes et décoratives ne peut-on faire avec ce matériel léger et multicolore ?

Je remarquerai plusieurs fois, au cours de la journée, avec quelle délicatesse la Jardinière est intervenue auprès d'un enfant pour lui conseiller des jeux gradués de manière à provoquer le meilleur exercice de ses facultés intellectuelles... Tout à l'heure Mlle X. fut consultée par Gérard, un petit brun de 4 ans, embarrassé devant un jeu évidemment trop difficile pour lui ; comme la Jardinière lui offrait un autre jeu, Gérard a tout de suite convenu : « Celui-là, je le ferai plus tard, c'est trop dur. »

Avec confiance, tout comme si j'étais là depuis des jours, un petit Pierre, vif et spontané, sans qu'on l'y ait invité, est venu vers moi. Il tient en main un napperon de toile brodée de soies rouges, jaunes et vertes : points de tige, de chânette, de piqûre avaient été utilisés ; une petite dentelle au crochet entourait le napperon. Avant que j'aie eu le temps de parler, Pierre me prévient : « Cette dentelle, ce n'est pas moi qui l'ai faite, ni ces points là (des points de nœud) non plus, c'est Mamie ». — **Je sens que ce petit Pierre a conscience**, sans le savoir, de sa responsabilité

propre. Il m'entraîne aussitôt : « Venez, je vais vous faire voir mes dessins »... Dans la petite table à tiroir qui est sienne, Pierre range, et le terme est vraiment à sa place, des papiers brillants, des feuilles de papier où il a dessiné et peint à loisir. Certaines compositions sont originales, surtout par leurs couleurs ; les formes, il les a empruntées au matériel Montessori et, en déplaçant par le petit bouton qui en fait le centre, cette étoile de fer peint, Pierre arriva à construire un dessin géométrique où les couleurs alternaient, avec un sens des nuances, passant du violet au lilas, puis au rouge, et qui évoquaient pour moi l'image d'un vitrail. Dans le tiroir, pas de dessins avec des personnages, non plus d'animaux ou de fleurs, mais, piqués au mur, de ci de là, se détachaient quelques dessins où l'imagination et l'observation se mêlaient avec cet imprévu révélateur que connaissent tous ceux qui ont vu dessiner de jeunes enfants. A côté de ces dessins, je fus surprise d'apercevoir, ressemblant à des colonnes de fourmis en voyage, sur de larges feuilles de papier, de longues, très longues opérations, voire des divisions (toutes sans retenues), opérations qui témoignent du plaisir qu'éprouve l'enfant à les prolonger et dont il demande lui-même qu'on lui établisse les données.

Un instant, assise non loin de la Jardinière, je vois s'avancer vers elle une fillette de 6 à 7 ans environ. Elle tient une carte de géographie en voie d'exécution ; sans le faire voir, je jette un coup d'œil sur le croquis. La silhouette de la France est assez bien rendue, mais le détroit du Pas-de-Calais a cessé ici de séparer la France de l'Angleterre ; cette petite Suzanne a d'un seul coup détruit l'objet de toute une diplomatie et d'une vieille politique. Mlle X... se penche sur le dessin et dit seulement : « *Je vois que tu ne sais plus ce que c'est qu'un détroit ; prends un atlas et regarde si tu ne l'es pas trompée.* » Sur le rebord intérieur de la fenêtre voisine, des livres sont rangés. La fillette en choisit un, l'emporte et tout aussitôt va s'asseoir à sa table où je la vois très occupée à comparer son dessin et une page de l'atlas. Elle va bientôt tailler son crayon ; les menus copeaux tombent dans une corbeille placée près de la table et je remarque que chaque table est ainsi pourvue d'une corbeille semblable ; les enfants taillent eux-mêmes leurs crayons... J'évoque le petit supplice énervant et quotidien que je subis au long du jour ; que n'ai-je ces bienheureux taille-crayons à distribuer à mes petits ! Chaque table est pourvue d'un tiroir où l'enfant range ses menus trésors ; la petite chaise est aisément transportable ; et je n'ai pas une seule fois entendu la Jardinière demander qu'on ramassât du papier ; comment salir une maison, « sa » maison, celle qu'on aime et orne de tout son cœur ? où tout peut être remis à sa place ; aussi les enfants aiment-ils visiblement ranger ; tel vide le

tiroir de sa table et classe à plusieurs reprises ce qu'il possède ; le plaisir est manifeste ; tel autre range ses souliers et ses vêtements dans un des casiers aménagés près de la porte de sortie. J'avais un peu déplacé, en passant, les livres d'images ; je ne sais quelle petite main délicate les replaça ; car une minute après, les livres étaient relevés et en bon ordre.

La sûreté, la délicatesse même des mouvements chez ces jeunes enfants m'ont frappée. Ils se déplacent doucement, contournent avec adresse les chaises, les tables, remplacent, sans tacher les parquets, l'eau des petits aquariums où trempent des boutons d'or. Au cours de l'après-midi, je reconnus, dans une classe voisine, deux fillettes de 10 et 11 ans que j'ai vu faire à table le service de midi et dont j'ai admiré l'adresse et la prévoyance — n'étaient-ce pas ces mêmes qualités que déjà, je trouvais ici dans ce jardin d'enfants et qui découlent de toute une ambiance éducative ?

Le plus jeune enfant de la classe, Roger, 3 ans et demi, assis non loin de moi, s'était doucement déplacé de sa chaise ; dans un angle de la salle il prit dans une boîte de bois, brosses, cirage, et gravement se mit à nettoyer ses souliers près de la fenêtre ouverte. Avec quelles précautions il protégeait son tablier par un autre qu'il avait mis par dessus le sien (ni boutons, ni crochets n'étaient pour cela à utiliser : deux brides croisées retenaient le tablier aux épaules). Bras étendus, ce petit Roger frottait avec un soin tout particulier le talon et le bout de la chaussure, puis, quand il eut paisiblement achevé son œuvre, il remit à leur place brosses et cirage. Il alla ensuite dans une petite salle attenante, gardant le même sérieux qui témoignait de la force de cette concentration sereine où il était tout entier plongé ; il se lava les mains, puis revint s'asseoir et prit un paquet d'images sur une étagère pour les regarder. Tout cela, sans demander à « Mamie » aucune permission, sans demander à « Mamie » aucune permission, permission dont il savait pouvoir se passer.

Près d'une fenêtre, je découvris peu après une étroite planche à repasser et, posé dessus, un petit fer électrique. J'appris après information que les enfants, les plus âgés (6 à 7 ans) établissaient eux-mêmes le courant en se servant de la prise électrique fixée au mur (pas trop bas toutefois) : « Mes enfants, me dit la Jardinière, aiment beaucoup repasser, laver aussi, d'ailleurs ils le font souvent et se cèdent avec bonne volonté, en général, leur place près du fer ou de la cuvette ; complaisants, ils le sont la plupart, du moins à l'école, sans égoïsme et partagent fréquemment les friandises de leur goûter.

Mes yeux parcourent la salle, tandis que Mlle X... s'éloigne. Aucun luxe, rien que les meubles utiles, les grandes baies ouvertes sur la prairie verte, rose et blanche, des fleurs de ci de là sur les tables, un piano, deux reproductions artistiques : « La

petite fille aux cerises » de Reynolds, et une « Tête d'enfant » que je crois être de Breughel le Vieux, font la beauté de cette longue salle claire.

Sur la paroi des murs, de petits cartons sont accrochés les uns sur les autres. Ce sont là, reproduits en lettres régulières, les textes des poésies qui ont plu aux enfants. L'écriture « script » se détache sur la feuille blanche, nette comme un dessin géométrique. Aucune personnalité ne s'y révèle encore. Elle est là comme un plaisir de la main et des yeux, le signe aussi d'un goût déjà formé de l'ordre et de la netteté. « Les enfants connaissent-ils quelques-uns de ces textes par cœur », ai-je demandé à Mlle X. — Très peu, me répond celle-ci, **je ne leur fais pas apprendre de textes**, je lis plusieurs fois tout haut ce qui leur a plu, et seulement lorsqu'ils me demandent de lire, de relire ; ainsi quelques enfants retiennent des passages de ces poèmes ou textes en prose, mais je ne crois pas qu'aucun d'eux en possède un en entier ; **je ne leur fais pas non plus répéter une chanson pour qu'ils l'apprennent** ; ce qui les charme ils s'en souviennent et c'est tout. Bon nombre d'entre eux cependant fredonnent et beaucoup d'enfants savent non seulement des chansons, mais des phrases mélodiques sans paroles, que j'ai jouées pour eux soit au piano soit au pipeau...

« Que nous sommes loin, lui ai-je dit, de ces séances de chant imposées à heure fixe, renouvelées et multipliées lorsque la préparation d'une fête scolaire y ajoute ses exigences, séances comme j'en ai tant vu se faire, et où l'enfant qui ne chante pas ou, ennuyé, s'agite... se trouve grondé ; où la maîtresse bien intentionnée toutefois, met un point d'honneur à ce que les petits sachent un certain nombre de récitations pour Noël, Pâques... ou la Trinité. Sans le vouloir, ou par une suggestion consciente, la maîtresse maternelle assigne à ce qui est poésie, joie, détente un rôle quasi utilitaire ; une image, un bon point, viennent récompenser celui qui, de bon ou mauvais gré, a bien répété avec la maîtresse le texte ou le chant à apprendre ».

Mais nous voici parvenues au chapitre des récompenses. Au Jardin d'enfants du collège de la Jonchère, je n'ai pas vu d'autres récompenses que le sourire de Mamie, la joie d'avoir peint en belles couleurs le dessin de son choix, celui de s'entendre dire : « tu as fait merveille », ou « ton jeu est très bien réussi », ou même, sans que Mamie intervienne du tout, le bonheur de recommencer le jeu entrepris et de parvenir à la réalisation souhaitée.

Mlle la Jardinière venait de me parler du pipeau. Or le « pipeau à l'école maternelle », voilà une suggestion qui m'avait paru bien attrayante. Mlle X. m'apprit que ses petits élèves ne jouaient pas eux-mêmes du pipeau, il eût fallu pour cela les contraindre à une étude, des efforts au-dessus de

leur âge. Dans la classe qui fait suite au jardin d'enfants et où les élèves ont entre 8 et 11 ans, le pipeau est déjà pratiqué et apprécié, mais dans cette petite classe quasi maternelle la Jardinière seule joue du pipeau et les enfants charmés viennent un à un se grouper autour d'elle. Je me souviens alors de cette audition que donnèrent des adeptes ; que dis-je, des fervents du pipeau lors du Congrès de la Nouvelle Education, à Pâques 1937. Je reconnus les effets de cette éducation de l'ouïe, de la sensibilité qui permettait à certains des élèves les plus âgés du collège de la Jonchère, sur un rythme que Mlle Goldenbaum fournissait auparavant en frappant dans ses mains, de composer des phrases musicales si chantantes et variées, que la surprise des auditeurs se muait bientôt en enthousiasme.

Dans une petite salle attenante à la classe, j'aperçus des écharpes, des canevas tendus sur des métiers à tisser, des métiers à tapisser, se nuancer de couleurs multiples. Les tapisseries, même celles exécutées par les enfants les plus jeunes, étaient très jolies par le choix des coloris de la laine. Des points longs imitant un peu les broderies bulgares, d'autres points contrariés dessinaient soit des bandes parallèles, soit des paysages aux teintes douces ; car c'est là un détail qui me charma, je ne trouvai pas en ces travaux de couleurs heurtées. Sans doute avec la discrétion qui est la qualité maîtresse de Mlle X..., leur a-t-on suggéré les couleurs se mariant avec harmonie, mais j'imagine aussi que le sens de l'équilibre, le bon goût doivent être particulièrement développés chez l'enfant dont on a respecté la spontanéité. Il est alors capable de rapprochements de teintes, de combinaisons harmonieuses que toute une atmosphère éducative ont préparés.

Paul, un garçonnet de 5 ans, vient me tirer de mes réflexions pour me dire : « *Avez-vous vu le dessin que j'ai fait pour Mamie ?* » Sur sa table, un dessin encore humide. C'est un ensemble de cercles concentriques coupés par des cercles plus grands, dans les espaces vides des taches de couleurs passent du violet au rouge puis au jaune, donnant à ce puéril dessin une allure de vitrail. Un compas refermé était posé sur un coin de la feuille, les pinceaux trempaient encore dans l'eau à côté des pots de gouache : je ne pouvais douter de l'honnêteté du chef-d'œuvre, et, comme une signature de peintre primitif, tout au bas du dessin, un petit colimaçon tortu allongeait des cornes hésitantes et jaunes. — « Que c'est beau ! » ai-je dit sincèrement admirative. « Je voudrais bien vous le donner » ajoute gentiment ce petit Paul, « mais il est pour Mamie ; demain si vous revenez, je vous en ferai un autre, **mais pas pareil** ».

Tout à coup le tintement d'une clochette vibra. Presque aussitôt, sans mouvements brusques, sans hâte ni lenteur les enfants s'immobilisèrent près

de leur table, qu'un à un ils avaient regagnée ; la Jardinière, tenant haut levée la petite cloche, n'avait pas dit un mot, et maintenant la clochette aussi se faisait. Quelques secondes passèrent. Un silence vivant naissait, plein de sourires, d'obéissance consentie et de bonne volonté. Puis le son vibra de nouveau, et les enfants, sans bruit, commencèrent à ranger ce qui se trouvait sur leur table. Glissant sur ses chaussons de feutre, une fillette alla remettre en ordre les cartes postales éparpillées sur la grande table ovale au centre de la pièce ; quelques pétales de giroflée tombés sur le parquet s'envolèrent lancés d'une main prête vers le jardin d'où ils étaient venus. Et tandis que gentiment s'affairait le petit monde discipliné, je regardais par la grande porte vitrée qui s'ouvre vers la terrasse, la prairie piquée de boutons d'or et ses arbres en fleurs... Une fillette d'une dizaine d'années traversait, bondissante, la prairie, un gros bouquet de violettes dans une main. Son tablier blanc, ses cheveux bruns gonflaient et palpaient comme des ailes ; elle courait légère, heureuse, petit elfe aux violettes, et ses yeux, et son rire me jetèrent au passage comme le vivant témoignage de l'enfance heureuse, libre, dans sa spontanéité respectée.

J'entendais à peine le nom murmuré par la Jardinière, qui appelait chaque enfant, l'un après l'autre. En quelques instants la salle fut vide. Les rires, les cris montaient autour de la maison bruisante. Chaises, jeux, tout était rangé à sa place. Après le déjeuner, je reverrai mes petits compagnons de la matinée remplir de fleurs fraîches les vases posés sur les tables, fleurs cueillies dans la prairie ou dans le petit jardin qu'ils soignent eux-mêmes, chacun ayant le sien.

L'après-midi du samedi se passera en travaux libres : jardinage, dessin, modelage... Les petits goûtent, lavent ensuite la vaisselle qu'ils auront salie et la rangeront dans un buffet à leur taille. Puis arriva l'heure de quitter la maison hospita-

lière. Comme je serais volontiers demeurée là, dans cette ambiance active et paisible à la fois. Les deux cars étaient déjà rangés près de la grille, quand je pris congé de Mme Bernheim... je promis de revenir, et je le souhaite vivement car plusieurs jours seraient nécessaires pour se pénétrer des méthodes d'éducation et observer chez les enfants ces réactions qu'aucune intervention brusque ou trop empressée ne déforme, les observer surtout dans ce cadre où la nature qui les baigne et les fortifie leur donne ses innombrables leçons de patience, de mesure, d'entraide et d'harmonie.

Une sorte d'allégresse m'emplissait, le soir, en quittant le collège ; une joie neuve née de l'assurance que ma pensée foncière : « **respecter et orienter la personnalité infantine** », pourrait se concilier avec les nécessités de ma profession. Je n'étais pas, auparavant, sans savoir que les expériences dirigées dans le même sens étaient journalièrement faites dans de nombreuses écoles maternelles ; j'avais pu, même, voir mises en action ces méthodes d'éducation nouvelle, mais en des visites d'école où les élèves choisis parmi les mieux doués étaient trop prévenus de ces visites, si bien que j'en retirais peu de profit. Devant les obstacles que le milieu élevait : manque de matériel éducatif, raisonnements désuets, vieilles et inutiles discussions, ma joie dynamique d'un moment devenait impuissance et déception.

Mais ce soir d'avril, de retour dans ma petite commune, mon école pauvre, je sentis que ma joie avait maintenant de plus profondes racines et qu'elle puisait son énergie dans une foi définitive. Les insuccès, le bourdonnement des anciennes habitudes n'avaient pas d'un seul coup cessé d'exister, mais ce que mon petit garçon de 4 ans, mon fils, m'avait appris, je l'avais retrouvé à la Jonchère, confirmé, animateur et créateur : le respect et l'amour de la personne de l'enfant.

Mme IMHOFF.

---

Nous avons le plaisir d'annoncer la parution des « Heures Claires », journal spécialisé pour l'éducation des enfants de 3 à 6 ans, rédigé par des Jardinières d'enfants...

Chaque numéro contient :

- des études de psychologie et de pédagogie enfantines ;
- des indications pratiques pour faire travailler les petits : exercices sensoriels, travaux manuels, jeux, début du travail scolaire ;
- de la documentation.

Abonnement : 20 francs. — 50, rue du Docteur-Blanche, Paris (16<sup>e</sup>).

---

## PLEIN AIR (SUITE)

### Quelques suggestions à propos de l'enseignement du français

**Le besoin de s'exprimer oralement d'abord, puis par écrit, est naturel à l'enfant normal.**

Je laisse de côté toute l'élocution pratique, utilisée par l'enfant pour ses besoins courants, celle à laquelle on prête le plus d'attention, c'est celle qui prévaudra chez beaucoup d'adultes.

Je veux parler de ce que j'appellerai le sens poétique de l'enfant.

Je dis que **les enfants ont un sens poétique réel**, une vision poétique des choses qui les entourent bien plus nets que la plupart des grandes personnes. Cette vision poétique s'exprime par des paroles qui se cherchent belles, souvent rythmées, par des mouvements, des danses, des dessins, et des paroles écrites.

Voici un exemple, parmi beaucoup d'autres, de la vision poétique de tout jeunes enfants :

A une fillette de 4 ans, on demande : « Que feras-tu quand tu seras grande ? — Je ferai le papillon. » Je choisis cet exemple type ou la réponse n'était nullement sollicitée, mais était au contraire très inattendue.

Maintenant, une exemple du besoin de s'exprimer en rythme. Ces exemples sont plus difficiles à saisir. L'enfant a peur qu'on se moque, hélas ! Et aussi cette faculté ne s'exerce qu'à certains moments privilégiés où les préoccupations pratiques se taisent ; souvent seul le soir, au lit, quand le sommeil ne vient pas. Une fillette de 2 ans chante une sorte de psalmodie dont le principal motif est : « J'aime papa, j'aime maman, j'aime p'tit frère, j'aime tonton, j'aime grosse vache... » etc.

Ou bien, toujours genre psalmodie, intermédiaire entre la diction et le chant, le thème « les grands arbres dorés dans le beau ciel doré ». Cette fois chez une fillette de 4 ans.

Voici un exemple frappant du besoin d'expression de la vision poétique par des danses : Deux enfants de 14 à 15 ans, frère et sœur, se promènent avec leur famille, dans un parc, au clair de lune. Les aînés s'assoient, les deux enfants se mettent à improviser une sorte de danse rythmique dans laquelle, très manifestement, ils essaient d'exprimer la beauté du lieu et de l'heure. Ces deux enfants n'avaient d'autre part aucune idée de la danse, ni mondaine, ni rythmique. Ils n'avaient jamais entendu parler de danse rythmique.

Ces exemples, pris entre cent, ne proviennent pas de sujets exceptionnels.

Mais, dira-t-on, il est possible qu'une faculté de ce genre existe chez les tout-petits, cependant tout disparaît avec les dents de lait, et l'instituteur d'école primaire n'en voit plus trace chez ses garnements.

C'est faux. **L'instituteur n'en voit plus trace chez lui, c'est une première raison, suffisante, pour qu'il n'en trouve pas chez ses élèves.**

Pour en retrouver trace il faut réaliser plusieurs conditions : placer les enfants dans un cadre évocateur, leur procurer, quelquefois au début malgré eux, le silence, disons le recueillement suffisant. Il faut aussi que l'enfant sache le maître accueillant à toutes les idées et expressions les plus invraisemblables, aux rapprochements les plus comiques ; si le premier mot essayé dans ce sens est tourné en ridicule par le maître, c'est fini. Il faut que le maître sache lui-même retrouver cette vision poétique enfantine des choses, mettre de côté son académisme et ses devoirs de style pour le jour de la conférence pédagogique.

**Cette faculté poétique existe-t-elle à l'âge mûr ?** Voyez les sortes de récitatifs et d'improvisations poétiques des Basques lorsqu'il est question de chanter les grands événements de la vie : mariage, naissance ou mort ; chez les Corses aussi on retrouve, paraît-il, cette faculté d'improvisation poétique ; chez les vieux bergers de certains coins des Alpes ; dans beaucoup de vieilles chansons populaires ; partout où on n'a pas entraîné dans une vie artificielle et sans personnalité. Chez les scouts, par exemple, on l'a souvent retrouvée.

Est-ce le rôle du maître de développer en classe cette faculté ? Et si oui, comment ? — Si l'on admet que l'école ne se contente pas de donner à l'enfant les techniques indispensables à la vie pratique, on admet aussi la culture de ce sens poétique par la culture de ses moyens d'expressions. Il sera aussi utile à notre bonhomme de savoir boire à cette source intarissable de joie très pure qu'est la contemplation du Beau, que de savoir utiliser son intelligence à l'acquisition d'un poste de gros rapport.

Comment le maître développera-t-il cette faculté ?

J'en parle aisément, ayant fait ces observations et ces expériences dans une école de plein air, dans un cadre idéal. Néanmoins le certificat était au terme de l'année scolaire comme pour quiconque. Il n'est donc pas question d'activité de luxe pour des gens hors programme, mais d'exercices pouvant conduire les enfants au maniement aisé de la langue. Quant aux facilités données par le cadre, les instituteurs ruraux en ont autant ;

et en ville, la poésie n'est pas absente de la rue, elle se tourne moins vers la nature, plus vers l'humain.

Les loisirs dirigés laissent en outre une marge précieuse aux innovations de ce genre (si innovation il y a...)

Voici quelques moyens employés qui ont pu servir :

**Séparer nettement deux domaines dans la rédaction : la rédaction utilitaire**, imposée, dans laquelle le maître intervient pour le plan, pour les idées, pour la forme, précédée donc d'une préparation minutieuse et d'une épuration en règle, **d'avec cette sorte de rédaction libre**, où le maître n'a rien à suggérer, où l'enfant exprime tout ce qu'il veut, dans la forme qu'il veut. J'emène ma classe devant un groupe de merisiers en fleurs, faisant contraste avec des pins noirs. J'installe les enfants sur la mousse, espacés les uns des autres ; un crayon, du papier, le plus grand silence. — Ecrivez ce que vous pensez. Voilà un procédé. Il faudrait pouvoir donner les résultats obtenus ; tous sont intéressants chacun à leur manière ; les uns ont parlé du contraste entre les fleurs blanches et le fond vert foncé ; d'autres ont parlé de la brise qui amenait une pluie de fins pétales blancs ; d'autres du bourdonnement des insectes autour du merisier ; d'autres plus raisonnables se sont souvenus d'une remarque antérieure : les troncs des merisiers sont bien plus hauts et bien plus droits quand ils n'ont pas à lutter pour la lumière dans les sous-bois. Et tant d'autres encore !

Voici un autre procédé : faire précéder la classe d'une promenade, en demandant aux enfants de noter au retour ce qui leur a paru le plus beau.

Ou bien, au retour d'une petite promenade, la classe tout entière collabore à la rédaction d'une courte note. Chacun dit sa remarque. On la reprend sous plusieurs formes, on discute, on adopte le meilleur, on le note au tableau ; chacun le recopie, ou bien on en fait un exercice d'orthographe qui plaît aux gamins parce qu'ils ont collaboré à sa confection.

Un exercice qui peut donner des résultats très intéressants, c'est la confection, semaine par semaine, ou quinzaine par quinzaine, d'une sorte de **livre de bord ou livre saisonnier** ; le livre de la nature rédigé soit individuellement, soit par équi-

pe, soit pas la classe entière. Personnellement j'ai préféré y faire travailler la classe entière, avec la collaboration du maître. Quand je dis « collaboration du maître » j'entends qu'il se contentera d'aider à l'assemblage de ces trouvailles disparates. On arrive ainsi à avoir un livre de la classe où viennent se refléter les saisons, leurs aspects tels que la classe les a observés, leurs travaux tels que la classe les a pratiqués. Et la classe n'est pas peu fière à la relecture d'une telle œuvre, quand elle prend les proportions d'un livre, illustré par de bons dessinateurs. La classe n'est pas peu fière quand son œuvre va trôner à une exposition de travaux d'élèves.

Encore deux moyens pour utiliser au maximum ces exercices : il sera bon parfois, quand la rédaction libre se fera individuellement, ou par équipe, que le maître la fasse de son côté. **Il est excellent que le maître fasse le travail qu'il demande à ses élèves** ; il est bien préférable, en dessin comme en français, que le maître fasse un travail personnel parallèlement aux élèves plutôt que d'intervenir dans le travail des élèves. Il est possible aussi, quand les élèves ont fait un travail librement, de leur lire un texte, une poésie, sur le même sujet. Ils comprendront mieux alors la difficulté de s'exprimer ; après s'être mesurés avec le sujet, ils apprécieront mieux la poésie et auront envie de l'apprendre. L'étude de la poésie répondra alors elle aussi à un besoin.

Non seulement ce genre d'exercice présente le grand avantage de développer le sens esthétique des enfants, de leur donner le goût du français en faisant répondre l'étude du français à un besoin ; mais j'y ai trouvé, personnellement, l'avantage de faire jaillir de chaque élève ce qu'il y a d'intéressant, de personnel. Il est même curieux de remarquer que ce sont surtout ceux qui ne sont pas très scolaires qui réussissent le mieux dans la rédaction libre ; les timides, ceux qui s'étaient fait traiter de croûtes, d'imbéciles par ailleurs ceux qui avaient été dégoûtés de la classe pour une raison ou pour une autre. On croyait être en présence d'un pauvre bougre parce que le calcul et l'orthographe ne marchaient pas du tout, et un beau jour on découvre une âme fraîche, aimante.

Et ce n'est pas un mince bénéfice pour l'élève et pour le maître !

R. MASSON.

---

Pour une organisation de l'Education physique, nous demandons un contrôle médical trimestriel de l'enfant, fait en liaison avec le professeur de gymnastique et l'instituteur ; une demi-heure de gymnastique quotidienne.

## La Mission de l'Éducateur

Suppléer la famille auprès de l'enfant ; des premières aux dernières minutes de la scolarité intervenir, soit pour redresser des torts, soit pour inculquer de bonnes habitudes ; enseigner la vertu sans faux amour-propre, puisque « *le plus parfait des hommes est celui qui a le moins d'imperfections* », quelle œuvre créatrice et salvatrice où l'autorité émane du caractère et de la royauté du cœur ! Quelle mission !

Cette émouvante pensée de J.-M. Guyau : « *Ah ! le bruit des petits pieds de l'enfant, le bruit des générations qui montent* » évoque en moi un double souvenir :

Une aïeule se penche vers ses petits-fils jumeaux, Pierre et Jacques. Recommandations... tendres baisers. Du regard, elle suit les mignons gravissant le seuil de la classe enfantine.

Ce jour-là, Jacques lance malicieusement une poignée de sable en pleine figure d'un tout-petit. Pas de rébellion à craindre de son innocente victime. Un blâme et un avertissement n'ont pas mis fin au jeu du méchant. Il recommence, ne se croyant pas vu. Aussitôt vigoureuse correction sur les mollets. Mise au piquet ! La maîtresse relate le motif de la punition à Pierre. Il s'éloigne du coupable qu'il allait consoler.

Onze heures ! Les proportions du méfait se sont réduites, après tous les incidents d'une classe nombreuse. Le flot de la sortie s'écoule. La bonne grand-mère questionne, au passage, sur la gentillesse de ses chéris. Un « oui » prononcé hâtivement n'est pas repris, malgré l'attitude révélatrice du petit taquineur. Mais l'occasion de renseigner le père se présente. Il en remercie l'institutrice.

Nous apprendrons l'aggravation de la faute de Jacques. Il avait prié son frère de garder le silence sur son cas.

Voici l'autre tableau :

Un adolescent me remet une pile de livres. Il quitte l'école. L'habituelle expression de mon visage cède à plus d'aménité.

O dernières minutes de présence ! Une subite émotion embue nos yeux, assaille nos cœurs. — Votre voix détonait trop parmi celles des jeunes. La vie vous appelle ailleurs. N'offrez nulle prise aux sourires des malins. Mes conseils... ne vous sauveront pas, s'ils ne sont point suivis. Revenez me voir quand vous le voudrez. Je ferai toujours confiance à vos bons sentiments. »

Il ne peut se douter de sa faiblesse morale et de son inexpérience.

Jamais il n'est revenu.

L'étonnante constatation du moraliste Nicole reste vraie : **Tous reconnaissent que pour apprendre un métier quelconque, ils ont besoin de maîtres durant des années. Pour le plus difficile de tous : le métier d'Homme, ils n'en veulent pas.**

Grâce à ce diptyque, je conçois de façon lumineuse le but de ma vocation : Aider ceux qui me sont confiés à s'élever eux-mêmes.

Deux conditions s'imposent pour y réussir : 1. se donner une âme d'éducateur ; 2. suivre une méthode de formation littéraire en accord avec l'âme enfantine.

### I

Examinons la première de ces obligations. Un choix de directives autorisées nous éclairera sur des états d'âme à combattre ou à épouser. Nous terminerons brièvement par une sorte de mise au point de nature à soutenir notre généreux élan.

Les Instructions officielles de 1923 sont significatives :

« *Un maître qui récite des préceptes, qui parle du devoir sans conviction, sans chaleur, fait bien pis que de perdre sa peine, il est en faute.* »

Evoquons immédiatement le souvenir ému des maîtres zélés qui nous ont aimé. Notre respectueuse gratitude à leur égard suffira pour nous stimuler à perpétuer leur dévouement.

Et la préparation au C.E.P. qui représente de si longs efforts intellectuels ? — Nous ne devons pas amoindrir, aux dépens des candidats, le trésor d'idées saines indispensables à leur future tâche de bons citoyens. Cherchons le joint pour concilier les exigences des programmes avec l'ébauche d'une culture humaine.

« *Sortira-t-il de là plus de bon jugement et de clarté d'esprit, plus de force morale, plus de patriotisme, plus de bon sens, plus d'esprit libéral ? Ou bien n'aurons-nous abouti à faire qu'une démocratie habile à lire, à écrire, à calculer... bien pourvue de cette instruction qui donne l'envie et les moyens d'occuper les petites places de l'administration publique, de l'industrie et du commerce, mais démunie de fermes principes et de fortes habitudes de jugement ; sans curiosité, sans autre idéal que de se faire une vie tranquille et doucement occupée.* » (1).

De concert avec quelques idéalistes, essayons de nous pénétrer de l'importance de notre mission sociale :

(1) Félix Pécaut.

« *On oublie parfois que la qualité éminente de l'instituteur c'est l'honnêteté ; l'honnêteté active, non celle qui se garde du mal, mais celle qui s'élanche au bien. Sérénité et passion, il faut chez l'éducateur, les deux ensemble. Je ne sais pourtant si la passion n'est point la plus précieuse. Car, ce qu'il faut surtout, c'est entraîner... Le meilleur éducateur c'est celui qui a le cœur le plus chaud. Il ne s'agit pas de semer, ainsi qu'on le répète, mais d'échauffer... Elever l'enfant, voilà notre mission. Il ne suffit pas de la prendre au sérieux : il faut que chacun de nous s'en fasse l'assidu ouvrier, et, au besoin l'obscur martyr.* » (2).

« *Celui qui veut élever les autres doit faire sentir en lui quelque chose qui l'incline et qui le passe, quelque chose de plus qu'humain...* »

« *Qu'est-ce qu'avoir une âme d'éducateur ? sinon s'en donner une en maîtrisant son corps ? qu'être libre sinon le vouloir, c'est-à-dire aimer la liberté, non pas cette liberté misérable qui n'est que le débordement des sens et la revanche de la matière ; mais la vraie liberté, celle qui nous met dans notre main et qui nous fait homme : le devoir.* »

« *Etre libre ce n'est pas courir de caprice en caprice, de regrets en regrets, sans autre guide qu'une sensibilité malade et qu'une raison pervertie ; mais savoir ce que l'on veut : une chose simple, toujours la même, la seule que nous puissions vouloir sans nous contredire, qui nous délivre en nous donnant un maître et nous grandisse en nous inclinant.* » (3).

Créons en nous un climat d'activité extraordinaire et de charité. Soyons par la pensée forts et agiles : notre corps ne sera jamais faible. Qui peut le plus, pourra se montrer « fidèle dans les petites choses » et consentir à n'être rien pour d'insérer dans le Tout.

A son tour, Jean-Jacques Rousseau n'est pas moins un guide sûr, dans ces lignes :

« *Que le vil peuple en pense ce qu'il vaudra ; pour moi, je vous vois à la place de Dieu : vous*

(2) Ferdinand Gache.

(3) Jules Lagneau.

*faites un homme. Si vous voyez du même œil que moi, que cette idée doit vous élever au-dedans de vous-même ! qu'elle peut vous rendre grand en effet ! et c'est ce qu'il faut. Car, si vous ne l'éliez qu'en apparence et que vous ne fissiez que jouer la comédie, le petit bonhomme vous pénétrerait infailliblement et tout serait perdu. Mais si cette image sublime du grand et du beau le frappe une fois en vous ; si votre désintéressement lui apprend que la richesse ne peut pas tout ; s'il voit en vous combien il est plus grand de commander à soi-même qu'à des valets ; si vous le forcez, en un mot, à vous respecter, dès cet instant vous l'aurez subjugué.* » (4).

Un homme qui constate trop de désertions après l'Ecole Normale, pousse ce cri d'alarme : « *La Flamme se perd !* »

Répétons-le : « *La démocratie sera morale ou elle ne sera pas.* »

Et jusqu'où devons-nous aller - L'éloge décerné à Emile Glay par un de ses inspecteurs, le suggère nettement :

« *Il cherche, lui qui paraît tant préoccupé de choses extérieures, à pénétrer ses élèves. Il analyse leur nature. Il y a dans cette étude de l'élève par le maître une note d'humanité qui émeut et un sens pédagogique supérieur.* »

— *C'est comme si vous vouliez arrêter un train en marche !* » m'a dit un de mes collaborateurs, voyant que toute ma bonne volonté ne suffisait pas toujours pour obtenir des conduites irréprochables.

Nous ne pouvons nous substituer à nos élèves pour leur avancement moral. Aucun qui ne soit dispensé de l'effort héroïque et continu. « *L'enfant est le père de l'homme* » par ses mérites personnels.

Les semeurs d'Idéal savent tous qu'un grain lève sur cent. Ils laissent faire au temps, quand ils ont agité de leur mieux. L'accomplissement du Bien les rend plus aptes à servir le long du chemin.

E. SENOUILLET.

(4) P.-H. Loyson.

Une bonne éducation ne peut se faire dans une classe surpeuplée. Nous demandons que la circulaire ministérielle fixant l'effectif maximum à 35 élèves par classe soit appliquée.

## SECTION GÉNÉRALE

# La question de l'échelle mobile

La notion d'échelle mobile des salaires, après une longue période d'oubli, est redevenue actuelle après les hausses du coût de la vie qui suivirent les événements de 1936. On en parle fréquemment, soit pour en réclamer l'application soit pour en combattre le principe, sans très bien connaître les éléments du problème. Nous essaierons une brève mise au point 1) sur l'échelle mobile des salaires proprement dits — 2) sur l'échelle mobile des traitements dans les administrations publiques, cas très particulier qui appelle une étude séparée.

## 1) L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES.

Il s'agit d'un système destiné à faire varier les salaires en fonction du coût de la vie. Autrement dit, on veut par là maintenir le salaire réel (ou le pouvoir d'achat du salaire) dans une période où le salaire nominal, s'il restait exprimé par le même chiffre, représenterait une perte de pouvoir d'achat, une baisse du niveau de vie.

L'idée de l'échelle mobile (mobilité de toute l'échelle, ou si l'on veut de toute la gamme des salaires) n'est pas nouvelle ; mais elle trouve sa place de façon particulièrement remarquable dans un ensemble de doctrines économiques dominées par la préoccupation du pouvoir d'achat : c'est dire que, dans la récente expérience française, où l'on avait cherché un développement du pouvoir d'achat des salariés, on était logiquement engagé en tout cas à ne pas le laisser diminuer. En période de hausse des prix, la question de l'échelle mobile devait normalement se poser.

Un tel système comporte deux sortes de difficultés que nous indiquerons brièvement.

a) **Problèmes d'application pratique** : dans les cas où l'échelle mobile est instituée, il faut définir avec précision le choix des indices d'après lesquels sera officiellement évalué le coût de la vie — le mode de calcul de l'augmentation correspondante au salaire — enfin le délai d'application et la fréquence des modifications. Autant de questions délicates à résoudre : par exemple, il n'est pas évident, a priori, que l'augmentation des salaires doive être exactement proportionnelle à celle de tel ou tel indice : les loyers, le gaz et l'électricité, les transports n'ont pas une courbe d'augmentation nécessairement parallèle à celle des produits alimentaires ; pratiquement un indice du prix des denrées ne sera pas aussi utile, pour juger du barème des salaires à prévoir, qu'un indice plus complexe tenant compte de divers autres éléments.

Un système d'échelle mobile a été, en fait, inséré dans la loi du 4 mars 1938 sur l'arbitrage. L'article 10 prévoit que l'on se servira de l'indice départemental du coût de la vie pour une famille ouvrière de quatre personnes — que l'on pourra demander une révision des salaires quand la variation de l'indice dépassera 5 p. cent — enfin qu'en règle générale (sauf si l'indice varie de plus de 10 p. cent) la révision ne pourra être faite que tous les six mois.

Ces questions d'application sont délicates, mais non insolubles. D'autres difficultés plus générales peuvent se présenter.

b) **Difficultés de principe.** Deux objections importantes peuvent être faites à la théorie de l'échelle mobile. — La première est la plus connue : c'est que les charges des entreprises peuvent se trouver sensiblement alourdies, et l'on ajoute, tantôt qu'elles peuvent perdre une partie de leur clientèle faute de pouvoir faire des prévisions durables sur leurs prix de revient, donc sur leur prix de vente ; tantôt que si elles majorent les prix de vente en même temps que les salaires c'est alors une course sans fin, un « cycle infernal » dont on doit redouter toutes les conséquences. Sur ce dernier point, quelques réserves sont possibles : il n'est pas sûr que l'échelle mobile joue un rôle exclusif d'accélérateur et qu'elle conduise à la catastrophe (nous renvoyons ici à la pénétrante étude de Daniel Villey, parue dans la revue *Politique*, en mars 1938).

Seconde objection, d'un point de vue tout différent : l'échelle mobile tend sans doute à sauvegarder les salaires réels, mais du même coup à les maintenir dans un rapport constant entre eux, à cristalliser en quelque sorte une situation sociale une fois donnée. Rigidité dangereuse, économiquement et socialement à la fois : toute amélioration réelle, tout progrès nouveau dans la vie matérielle des travailleurs risquent d'être exclus, et leur puissance de consommation se trouvera bloquée à un niveau définitif.

Le système étant exposé à des critiques fondamentales tant du côté patronal que du côté ouvrier, on peut se demander où est cependant sa valeur positive. En bref, il semble que l'échelle mobile ait surtout pour effet de régler à l'avance un certain nombre de modifications inévitables en période aussi mouvante que celle où nous vivons depuis quelques semestres, et par là même d'éviter un grand nombre de conflits. On peut dire sans exagérer qu'un système bien conçu d'échelle mobile peut être un facteur de paix sociale en période

de crise. C'est marquer du même coup son avantage et ses limites : il s'agit d'un instrument provisoire, d'une sorte de régulateur qui met de l'ordre dans des opérations délicates. Personne, à la réflexion, n'y verra un instrument de réformes sociales à longue portée.

## 2) L'ECHELLE MOBILE ET LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES.

Notons d'abord les analogies avec le cas des salaires des entreprises privées : le traitement d'un fonctionnaire représente essentiellement pour lui son pouvoir d'achat (d'où les vœux parfois exprimés par des organisations de fonctionnaires pour l'institution d'une échelle mobile) ; l'ensemble des traitements représente pour l'Etat une charge budgétaire considérable que l'on redoute d'augmenter en période difficile (d'où répugnance des gouvernements à l'égard de l'échelle mobile). Est-il possible d'atténuer cette opposition de points de vue ?

Nous rappellerons une expérience concrète, celle du gouvernement belge. En janvier 1935, il établit une échelle mobile pour les traitements des fonctionnaires, les traitements devant varier en fonction des indices des prix, dans les deux sens d'ailleurs, à la baisse comme à la hausse. Les modifications prévues étaient de 5 p. cent du traitement de base pour chaque variation de l'indice dépassant tels chiffres indiqués à l'avance. L'application semble avoir été parfois difficile, et les prévisions budgétaires furent en certains cas partiellement compromises par suite des modifications de traitements dont les coefficients étaient modérés, mais le rythme assez rapide.

Au total, cette expérience ne suffit pas à permettre une généralisation rapide de l'échelle mobile, surtout dans un pays comme la France où les dépenses budgétaires ont de tout autres proportions qu'en Belgique et où les variations des prix ont été extrêmement sensibles depuis deux ans.

Il semble cependant que l'on puisse tirer quelques enseignements de l'expérience de nos voisins. Est-il impossible de concevoir une échelle mobile annuelle (ce qui permettrait de ne pas bouleverser des prévisions budgétaires en cours d'exécution) ou au besoin semestrielles, comme celle qui est prévue pour les salaires dans la loi du 4 mars 1938 ?

La difficulté principale reste l'établissement même du budget. Pour une année où la règle de l'échelle mobile amènerait à prévoir des traitements majorés, il conviendrait que l'ensemble de l'édifice budgétaire soit aménagé de manière à permettre de couvrir cette majoration. Il est probable, en fait, que certaines recettes seraient favorablement influencées par la même hausse des prix qui entraînerait l'application de l'échelle mobile. La question est de savoir si l'aggravation corrélative de nombreuses dépenses (travaux, matériel, etc...) ne vient pas détruire cette amélioration possible des recettes. Nous restons ainsi au seuil d'une recherche épineuse : une proposition en faveur d'un système d'échelle mobile devrait normalement être complétée par une étude approfondie des moyens d'en garantir le fonctionnement. Le système ne vaudrait rien si, au bout de 6 ou 12 mois, l'Etat se trouvait obligé d'en ajourner l'application ou de chercher des compromis pour en atténuer les charges.

Par contre, si la possibilité technique d'un tel système venait à être démontrée, il serait, dans des périodes difficiles, un gain pour tout le monde : pour les fonctionnaires qui obtiendraient (même dans l'hypothèse d'une simple révision annuelle) des garanties plus sérieuses que les « rajustements » chaque fois insuffisants accordés avec tant de peine ; pour l'Etat aussi, qui cesserait d'être en conflit périodique avec ses fonctionnaires et qui pourrait renoncer à de perpétuels et pénibles marchandages.

François HENRY.

## NOTE

### POUR UN TRAITEMENT JUSTE :

Nous demandons à nos collègues de nous envoyer le plus rapidement possible leurs suggestions à ce sujet.

Nous tenons à remercier ceux qui l'ont déjà fait.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### L'ÉCOLE ACTIVE. La pratique de l'École active, par A. Ferrière (Fischbacher).

Tous ceux qui veulent pour les jeunes générations une vie intérieure plus riche que la nôtre ne manquent pas de réviser périodiquement notre système d'éducation. Et c'est dans leur esprit le conflit si actuel pour tant de jeunes entre l'école traditionnelle et l'école nouvelle. La première offre sécurité, conformisme et résultats tangibles — médiocres peut-être sur le plan spirituel mais positifs : un nombre incalculable de certificats d'études chaque année ! La seconde apporte avec elle l'attrait de la difficulté mais des promesses mêlées à tant de dangers que beaucoup l'abandonnent avant de l'avoir vraiment connue. Pour ceux-là surtout dont l'initiation n'est que superficielle, serait bonne une lecture des deux livres si complets et si riches de Ferrière : « L'école active » complétée par « La pratique de l'école active ».

Autour de ces termes « école active » se concentre plus qu'une réforme, une véritable transformation. « Un esprit nouveau souffle sur le monde. La vieille école traditionaliste avec son fondement de routine, ses parois de préjugés et son toit de conformisme social ne lui résistera pas. » Une foi-confiance d'une telle ardeur comment ne soulèverait-elle pas les montagnes ? Si elle ne réussit pas toujours à emporter toutes nos résistances, elle suffit du moins à aviver en nous cet état d'inquiétude sans lequel il n'existe ni recherche ni progrès. Les précurseurs de l'école active, leurs rêves et leurs échecs relatifs ne nous sont point totalement inconnus. Mais avec les mots d'intuition et d'utopie comme il est facile de méconnaître l'apport positif pour une éducation collective du plus grand d'entre eux : le Jean-Jacques de l'Emile. C'est la possibilité d'une adaptation des principes de l'école active à des groupes à éduquer que veut démontrer Ferrière dans les chapitres essentiels du premier ouvrage où les diverses activités manuelles, sociales et intellectuelles sont étudiées dans leurs rapports respectifs, sur le problème de la formation d'une culture vers dix ou douze ans, il faut lire les pages consacrées à « l'âge des intérêts spécialisés concrets » ou « âge des monographies ». Même pour ceux à qui des difficultés personnelles ou locales interdisent une expérience complète d'école active, il y a là de précieuses suggestions pour les loisirs dirigés — page 140 et suivantes de l'« École active. — Et peut-être qu'à cette lecture plusieurs parmi nous, gagnés à ce nouvel évangélisme, sentiront grandir leur désir de rompre avec les vieux programmes et de travailler dans un esprit nouveau à la rénovation de l'homme.

★

### L'ENFANT — M<sup>me</sup> Montessori (Desclée).

Ce que « L'école active » est à l'œuvre de Ferrière — une porte ouverte sur l'ensemble — « L'Enfant » l'est à celle de Mme Montessori. Initiation pour le profane, excellent résumé pour le « converti », empreint de la foi ardente de celle dont le rayonnement ne cesse de s'étendre. Ces ter-

mes de vocabulaire religieux peuvent paraître déplacés : ils reviennent sans cesse sous la plume de Mme Montessori et pour qui veut y prendre garde ils sont la clef de cette doctrine et de ce mouvement.

Le programme de la Maison des enfants, ses prescriptions et ses abolitions, est certes révolutionnaire bien que certaines de ses formules — en discipline dans la libre activité — nous soient devenues familières. Mais la véritable révolution ne réside pas dans la substitution de nouveaux programmes aux anciens juges périmés : elle est dans une manière nouvelle de voir l'enfant. Ambiance adaptée, matériel scientifique : nul aujourd'hui ne répugne à ces formules. C'est la troisième des prescriptions montessoriennes, celle qui recouvre l'essentiel de la doctrine, disons mieux de la foi qui prête le plus à discussion.

Maître humble, maître passif répète sans se lasser Mme Montessori et cela pour le respect de la personnalité de l'enfant. L'enfant en effet dont la nature cachée « la nature ensevelie et par conséquent inconnue qui est la nature vraie, la nature reçue à la création, la nature saine » doit être le point de départ de notre régénération. « L'homme dégènerait sans l'enfant qui l'aide à s'élever ». « Vivre mieux, sentir l'amour nous toucher » cela se peut au contact de l'enfant. Mais « l'héritage du péché originel » mais les caprices, les défauts de ceux « qui sont déjà des hommes » ? Nous nous préoccupons trop de l'héritage du péché originel : quant aux défauts ce sont « déviations » dont l'adulte est responsable par son ignorance et son égoïsme. Combien de parents avouent d'ailleurs avec quelque amertume : « J'ai gâté mon enfant. »

Avec cet optimisme fondamental — celui de tous les théoriciens de l'école nouvelle si différents qu'ils soient par ailleurs — nous pénétrons en plein cœur de la révolution montessorienne : elle est essentiellement psychologique. Il s'agit de substituer à l'ancienne théorie du petit homme dont l'éducation est avant tout dressage, acquisition de bonne habitudes la théorie de l'enfant original et pur qui doit se développer dans ses voies propres. Education veut dire normalisation. Celle qu'il faut faire c'est moins celle de l'enfant que celle de l'adulte. Et voilà qui ne manquera pas d'irriter les sceptiques et de faire sourire les gens d'esprit.

Ils auraient tort d'en rester là et scepticisme et ironie risqueraient de masquer l'apport le moins discuté de cette psychologie nouvelle. Sur l'existence de la sensibilité intérieure de l'enfant, sur les fameuses « périodes sensibles » il y a dans l'ouvrage de Mme Montessori des pages curieuses et riches pour qui s'intéresse à l'enfant.

Nouveaux cieux et nouvelles terres avec le mouvement social actuel en faveur de l'enfant, en particulier avec les efforts de Mme Montessori et de ses disciples ? « Ere nouvelle de la civilisation » comme elle le croit ? Belle espérance qui peut susciter des ferventes adhésions et la force qu'il faut pour remuer un peu cette pâte humaine qui malgré tout pèse parfois bien lourd. J. C.

## Revue des Revues pédagogiques

Education (Juin 1938). — Numéro consacré aux classes d'orientation et aux loisirs dirigés.

I. **Classes d'orientation.** — M. Chibou nous apprend l'ampleur de l'expérience : 40 centres, 65 classes dans les lycées, 40 d'E.P.S., 7 d'écoles techniques, 9 de CC, 10 dans les écoles primaires. Les arguments apportés pour ou contre l'expérience sont plus rassemblés que nouveaux. Aucune conclusion bien ferme ne s'en dégage. Pourquoi ce mépris du primaire et déplorer le mélange des maîtres du premier et du deuxième degrés ?

II. **Loisirs dirigés.** — L'expérience du lycée Carnot à Paris par M. Chamoux. Article plein de suggestions suivi de toute une série de témoignages d'élèves.

**Culture** (mai 1938). — L'Adolescence par M. Daniélou. Article court mais remarquable qui ferait utilement pendant à celui de notre ami Lacroix (voir « Ecole et Education »). Il s'agit d'adolescentes. Le tragique de la crise de croissance est vivement mis en lumière ainsi que les multiples efforts que fait la jeune fille pour parvenir à l'âge parfait. Toute éducation exige une part de liberté réelle mais aussi de surveillance suivie. Nous aurions aimé voir cette antinomie apparente abordée avec des exemples concrets.

**Notes sur l'éveil à la vie de l'esprit chez les adolescents.** Yvonne Desbouts. Bon article, reprenant pour les préciser quelques idées de l'article précédent mais insistant sur l'éveil de l'intelligence. Mme Desbouts s'est efforcée de découvrir deux moments dans l'adolescence : celui de la redécouverte du monde (où nous trouvons de belles pages sur l'accès à la vie personnelle), celui où l'esprit fortifie et repense ce qu'on lui a donné.

**Les Heures Claires. Le rat blanc.** — On signale une astuce pour faire une leçon de choses : le rat qu'il s'agit d'observer est apporté 8 jours d'avance, de sorte que les langues ont marché, les yeux regardé et les mains touché longtemps avant la leçon.

**Centre national de documentation pédagogique numéro 20 - pour une pédagogie active et concrète du latin :** essaie de substituer à la pédagogie grammaticale une pédagogie vivante. On emploie pour cela la méthode bien connue des centres d'intérêts. Le matériel nécessaire a été réalisé par une collaboration entre latinistes et professeurs de dessin.

**Numéro 23 - les classes d'orientation :** livret de 120 pages nous donnant les idées qui ont présidées à cette expérience ; elles sont coutumières à nos lecteurs.

**L'Office de Vulgarisation Pédagogique :** édite un disque en 3 couleurs qui permet de faire le repérage des terminaisons verbales et des participes à l'aide des index.

Il s'adresse surtout aux cours élémentaires et moyens.

La grammaire semble ainsi devenir joyeuse mais nous doutons qu'on puisse jamais substituer à la mémoire et au raisonnement un disque serait-il en simili émail. G. G.

## Au Journal Officiel

(Suite Chronique des M.I.)

M. Léon Vaur demande... si les nouveaux M. I. ont droit, comme les M. I. placés sous le régime de 1921, au congé pour raison d'études ou de convenances personnelles avec garantie de réintégration dans les cadres à son expiration, et si la durée de ce congé est comprise ou non dans le calcul du temps à passer dans la maîtrise d'internat.

Réponse. — Aucun régime de congés pour convenances personnelles n'est prévu par le décret en faveur des M. I. stagiaires qui ne sont pas fonctionnaires. Cependant, rien ne s'oppose à la réintégration, par priorité, d'un ancien M.I. stagiaire bien noté, qui a interrompu son service après autorisation du recteur, en vue de poursuivre ses études dans de meilleures conditions. En pareil cas, la durée de l'interruption n'entre pas en compte dans le calcul du temps total à passer dans la maîtrise d'internat.

M. Piétri demande... si les M. I. sont obligés d'assurer, le dimanche, la surveillance des élèves externes punis.

Réponse affirmative (9 juin 1938).

★

### Enseignement Primaire

M. Lardier demande s'il est exact qu'une jeune fille ancienne élève d'école libre, ancienne institutrice dans une école privée, munie de diplômes d'Etat, ne peut obtenir un poste d'intérimaire ou d'auxiliaire dans les écoles publiques... par le seul fait et pour les seules raisons qu'elle a été élève de l'enseignement libre et qu'elle a été institutrice dans le même enseignement, et, dans l'affirmative, exclusion.

M. Joseph Rossi demande... s'il existe un texte légal ou un décret ministériel interdisant d'accepter les demandes d'admission aux emplois d'instituteur public dont les signataires auraient obtenu leurs diplômes et fait leurs études en dehors des établissements de l'Etat...

A ces deux questions le Journal Officiel du 21 juillet répond : « il n'existe pas de règlement en la matière. »

★

### Assurances-Accidents-Elèves

... Je ne vois pas d'inconvénient à ce que, dans l'Enseignement du premier degré, les chefs d'établissement signalent aux parents les avantages offerts par les Mutuelles-Accidents-Elèves. (C. M. du 1<sup>er</sup> juin 1938.)

★

### Nomination des suppléants, intérimaires et stagiaires

Il sera établi en Comité consultatif un tableau de suppléants et de suppléantes non pourvus du C. A. P. Après une enquête précise, le Comité consultatif se prononce en tenant compte des intérêts généraux de l'enseignement et des titres des candidats. (C. M. du 16 juin 1938.)

★

### Service d'interclasse

La responsabilité d'une personne étrangère à l'école ne peut valablement être substituée à celle des maîtres durant ce service de surveillance obligatoire. (J. O. du 6 mai 1938.)

**Professeurs adjoints des lycées et collèges**

M. Geistdoerfer expose... que les répétiteurs des lycées et collèges chargés de la direction des études où sont groupés les élèves candidats aux grandes écoles... se trouvent libérés, tous les ans, en totalité ou partiellement et dès le 15 juin de leur service; et demande si l'administration peut imposer à ces répétiteurs une participation quelconque à un autre service d'étude ou de surveillance.

Réponse (J. O. du 21 juillet). — Affirmative : un P. A. qui se trouve libéré de la totalité ou d'une partie de son service doit normalement être chargé d'un autre service compatible avec ses titres et ses fonctions.

★

**Enseignement technique**

Le « Journal Officiel » du 10 août publie un décret portant rajustement du taux des indemnités pour frais de missions allouées aux fonctionnaires de l'enseignement technique.

★

Le « Journal Officiel » du 4 août publie un arrêté qui recule la limite d'âge supérieure de 25 ans d'une durée égale à celle des services valables pour la retraite, et au maximum jusqu'à 28 ans, pour les candidats au certificat d'aptitude aux professorats industriels (section A et B) commercial, lettres et langues vivantes des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

★

Le « Journal Officiel » du 24 août publie deux décrets relatifs au régime de retraite :

- a) du personnel ouvrier et des gens de service des écoles nationales d'enseignement technique ;
- b) du personnel enseignant des écoles professionnelles de Paris.

★

**Enseignement supérieur**

Le « Journal Officiel » du 2 août publie des décrets fixant les conditions de nomination des professeurs titulaires et chargés de cours, des professeurs suppléants et des chefs de travaux dans les écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie, et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

★

**Licence**

Le « Journal Officiel » publie le 26 juillet un arrêté qui modifie les épreuves de divers certificats.

**Etudes grecques.** — Institution d'un thème grec à l'écrit, explication, avec commentaire, d'un texte poétique et d'un texte en prose d'auteurs inscrits au programme.

**Histoire ancienne.** — Suppression de la version pour les candidats pourvus du certificat d'Etudes littéraires classiques.

**Histoire ancienne et Histoire du Moyen-Age.** — L'épreuve pratique qui doit être subie avec l'un ou l'autre de ces certificats, au choix du candidat, sera désormais incorporée à l'écrit et non plus à l'oral.

**Histoire ancienne, Histoire du Moyen-Age, Histoire moderne et contemporaine.** — Institution à l'oral de ces 3 certificats de l'épreuve ainsi désignée : « Explication et commentaire historique d'un document se rapportant à une des questions du programme »

étant entendu que « le jury peut mettre une traduction à la disposition du candidat ».

★

**Agrégations**

Le « Journal Officiel » du 13 août publie un décret exigeant des jeunes filles les mêmes conditions préalables que pour les candidats hommes aux agrégations des Sciences naturelles et de philosophie (en considérant cependant le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire comme équivalent respectivement, soit au certificat de physique générale ou de chimie générale, soit à la licence ès lettres ou ès sciences).

Les jeunes filles titulaires du Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire seront admises à l'Agrégation de philosophie à remplacer l'explication d'un texte grec par celle d'un texte allemand ou anglais.

★

Il publie ensuite un arrêté relatif à l'organisation des épreuves des agrégations de langues vivantes.

★

**Second degré**

Le « Journal Officiel » du 10 juin 1938 publie un arrêté modifiant les horaires, de façon à les coordonner dans les classes de

6° A et B - Années préparatoires des E.P.S.

5° A et B - 1<sup>re</sup> année des E.P.S.

4° A, A', A" et B - 2<sup>e</sup> année des E.P.S.

3° A, A', A" et B - 3<sup>e</sup> année des E.P.S.

★

**Commission pédagogique (expérience)**

Le « Journal Officiel » du 27 juillet publie un arrêté dont voici les principales dispositions :

Art. 1. — A titre d'expérience, il pourra être institué au cours de l'année scolaire 1938-1939, dans les cours supérieurs première année, dans les classes de septième des lycées et collèges de certains centres scolaires, une commission pédagogique qui, sur le vu des travaux accomplis par les élèves, conseillera les familles au moment où elles ont à décider s'ils doivent ou non poursuivre leurs études dans l'enseignement du second degré.

L'art. 2 prévoit que la composition et le fonctionnement en seront fixés par des instructions ministérielles.

★

**Personnel des lycées et collèges**

Le « Journal Officiel » du 10 juillet publie une longue liste d'aptitude aux fonctions de professeurs des diverses disciplines dans les lycées de garçons des départements de Seine et Seine-et-Oise.

★

Le « Journal Officiel » du 30 juin 1938 publie une longue liste d'aptitude aux fonctions de professeurs dans les lycées de jeunes filles de Seine et Seine-et-Oise, et une liste d'aptitude aux fonctions d'économiste dans les lycées de jeunes filles.

Le Gérant : AUGEARD.

Imprimerie BRANE, 3, rue du Midi, Vincennes